



Grow a better tomorrow



DEBROUSSAILLANT 2D P[®]

ESPACES VERTS

Débroussaillant et
désherbant sélectif gazon

DÉBROUSSAILLANT À ACTION FOLIAIRE

Débroussaillant 2D P : Elaboré à partir de deux substances actives systémiques et complémentaires, il détruit rapidement et efficacement les broussailles. Il est très adapté pour la destruction des espèces ligneuses, semi-ligneuses ou des dicotylédones résistantes, il respecte les graminées et conserve ainsi le couvert végétal.

CARACTÉRISTIQUES

AMM	2030332
MATIÈRE ACTIVE	240 g/L (soit 23,8% p/p) de 2,4-D + 120 g/L (soit 11,9% p/p) de dichlorprop-p (sous forme ester ethyl hexyl)
FORMULATION	Concentré Emulsionnable (EC)
USAGES ET DOSES	Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles ; Forêt*Désherbage*Avant Plantation ; JEVI*Débroussaillage : 1,5 L/hL (soit 15 L/ha pour un volume de bouillie de 1000 L/ha) Gazons de graminées*Désherbage : 3 L/ha.
NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles ; Forêt*Désherbage*Avant Plantation : 1 application par an (Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne) JEVI*Débroussaillage ; Gazons de graminées*Désherbage : 1 application par an
DRE	6 heures
ZNT	Aquatique : 5 mètres
CLASSEMENT	Attention - EUH208 H302 H410 EUH401



DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- Pénétration rapide dans le végétal grâce à sa formulation ester.
- Action systémique, de la feuille aux racines.
- Respect du couvert de graminées, favorise leur implantation (talus ...).
- Efficacité complète grâce à ses 2 substances actives complémentaires.

USAGES HOMOLOGUÉS	DOSE MAX.	NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles	1,5 L/hL*	1/an Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne	5 mètres
Forêt*Désherbage*Avt Plantation	1,5 L/hL*		5 mètres
JEVI*Débroussaillage	1,5 L/hL*	1/an	5 mètres
Gazons de graminées*Désherbage	3 L/ha		5 mètres

* Soit 1,5 L de DEBROUSSAILLANT 2D P® dans 100 L d'eau, soit 15 L/ha (pour un volume de bouillie de 1000 L/ha).

Pour Usages non agricoles*Débroussaillage :

- Autorisé pour le traitement des surfaces perméables.
- Non autorisé pour le traitement des surfaces imperméables et des bordures de plans d'eau.

2 SUBSTANCES ACTIVES COMPLÉMENTAIRES

DICHLORPROP-P

- ✓ Action systémique dans l'ensemble de la plante.
- ✓ Croissance désordonnée par activation de la division cellulaire.
- ✓ Elongation cellulaire, destruction des tissus de vascularisation.
- ✓ Ralentissement et arrêt de la photosynthèse.



2,4 D

- ✓ Phytohormone herbicide, absorbé par les feuilles et véhiculé par la sève dans l'ensemble de la plante (action systémique).
- ✓ Perturbe la croissance jusqu'à la destruction des tissus de vascularisation
- ✓ Ralentissement et arrêt de la photosynthèse.

=



DEBROUSSAILLANT 2D P® : 2 substances actives complémentaire possède :

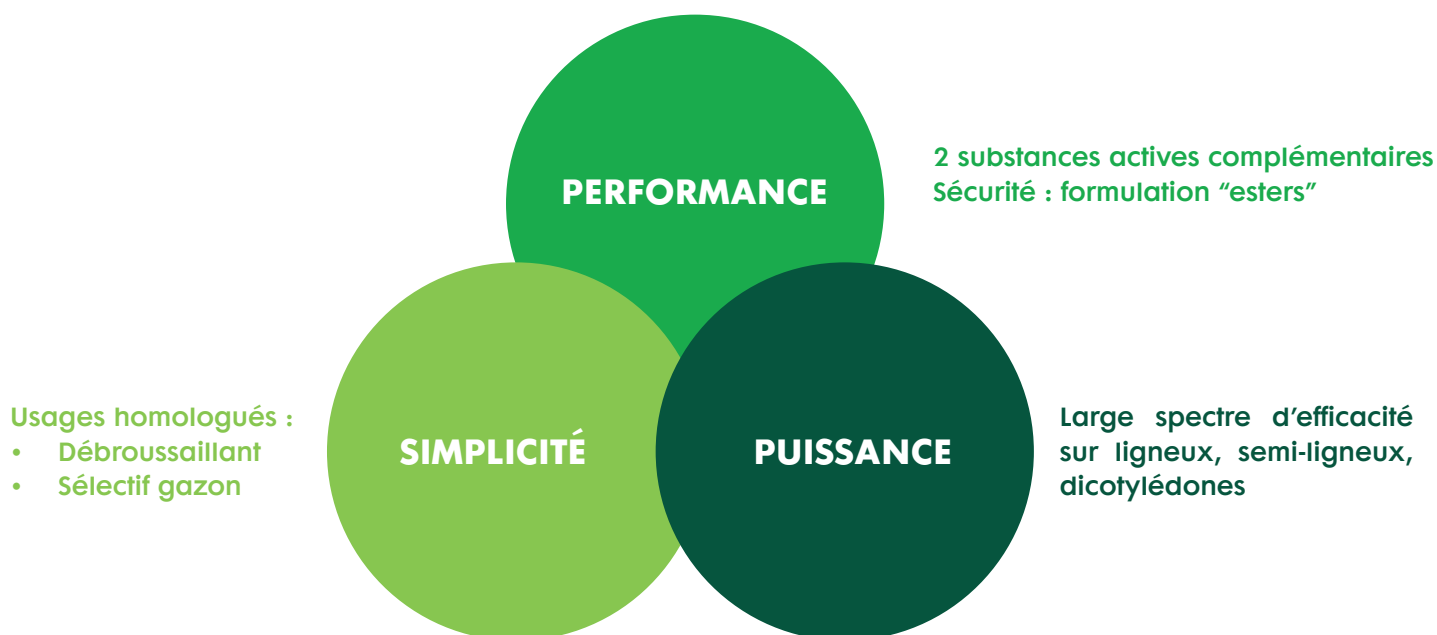
- ✓ Un très large spectre d'efficacité
- ✓ Une forte puissance de dégagement
- ✓ Une grande sécurité d'emploi (pas d'action par le sol)

PÉRIODES D'APPLICATION



Possible
 Optimum
 Sans intérêt

EN RÉSUMÉ



DEBROUSSAILLANT 2D P®

AMM : 2030332
 Contient : 240 g/L (soit 23,8% p/p) de 2,4-D + 120 g/L (soit 11,9% p/p) de dichlorprop-p (sous forme ester ethyl hexyl)



ATTENTION
 EUH208 : Contient du 2,4-D EHE et du dichlorprop-P EHE. Peut produire une réaction allergique. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison en cas de malaise. P330 : Rincer la bouche. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe1 : Usage forêt et dévitalisation de broussailles ; Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 30% de la surface et dans le cas d'une application à l'automne ne pas appliquer ce produit ou tout autre préparation contenant du 2,4-D plus d'un an sur trois. SPe2 : Usage gazon de graminées ; Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel. 01 40 85 50 50 - fax. 01 47 92 25 45. www.nufarm.com- Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.